

Actualités en droit social

Vendredi 6 décembre 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Paul-Henri ANTONMATTEI
Professeur à l'Université
Montpellier I

Organisé par :

Guillaume BOULAN
Responsable de la Commission Droit du
travail, de la sécurité sociale et de la
protection sociale
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
Cabinet CRTD et associés

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit du travail

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 3 septembre au 30
décembre 2024– Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : A l'issue de cette formation le participant pourra prendre en charge des
dossiers en droit du travail. Il connaîtra les dernières actualités législatives et
jurisprudentielles en la matière.

Programme pédagogique de la journée :

- Droit à la preuve
- Prescription
- Inaptitude
- Rupture du contrat de travail
- CSE
- Salariés protégés
- Négociation collective

Actualités en droit social

Vendredi 6 décembre 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Paul-Henri ANTONMATTEI

Professeur à l'Université
Montpellier I

Organisé par :

Guillaume BOULAN

Responsable de la Commission Droit du
travail, de la sécurité sociale et de la
protection sociale
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
Cabinet CRTD et associés

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit du travail

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financiers. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 3 septembre au 30
décembre 2024 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : droit à la preuve, prescription, inaptitude
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Rupture du contrat de travail, CSE
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Salariés protégés, négociation collective
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.